

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2009 À 20:00 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 mars 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Sylvie Boucher, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy. Monsieur le maire Fabien Morin étant absent, la conseillère Nathalie Bresse agit comme maire-suppléant.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:00 heures.

2009-03-41 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyée par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE** la conseillère, madame Nathalie Bresse, soit nommée maire-suppléant pour les mois de mars et avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

NOTE : Avant le début de la séance, madame Nathalie Bresse fait une mise au point concernant l'enlèvement des pancartes par les employés municipaux sur la rue Desruisseaux le 26 février 2009. Elle mentionne qu'il y a eu une erreur et une maladresse et que les membres du conseil et la direction générale tiennent à exprimer des excuses auprès des gens concernés et qu'une lettre sera envoyée à chacun des résidents de la rue Desruisseaux.

2009-03-42 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance régulière du 2 février 2009

4. 1^{ère} période de questions

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Achat des bacs bruns

5.2 Achat du calcium – abat-poussière

5.3 Élaboration d'un plan de drainage

6. Information au conseil et correspondance

La liste de correspondance pour le mois de février 2009 est déposée par le directeur général.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.2 Autres comités

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter

8.1.1 Demande de la subvention au PIQM volet 1.4

8.1.2 Fermeture de la rue Relais

- 8.1.3 Dépôt et acceptation des États financiers de la Régie Intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2008
- 8.1.4 Dépôt et acceptation des États financiers de la Corporation des loisirs pour l'année 2008
- 8.1.5 Acceptation de l'entente avec le Poulet du Pont Couvert Inc.
- 8.1.6 Subvention à l'Étincelle du bonheur
- 8.1.7 Subvention à l'organisme La Passerelle
- 8.1.8 Publicité / carte d'affaire, pour la Fondation de l'école La Source-Vive
- 8.1.9 Dépôt du projet au Pacte rural
- 8.1.10 Fermeture du chemin Larochelle
- 8.1.11 Calendrier de la cueillette des matières à compostage
- 8.1.12 Réparation majeur à la rétro-caveuse
- 8.1.13 Achat d'une remorque pour convertir en cantine mobile
- 8.1.14 Nomination des délégués loisirs pour l'année 2009
- 8.1.15 Membre de la COGESAF
- 8.1.16 Lettre d'entente avec le Syndicat de la Municipalité d'Ascot Corner

9. 2ième période de questions

10. Adoption des règlements

- 10.1 Deuxième projet de règlement numéro 510
- 10.2 Deuxième projet de règlement numéro 511

11. Avis de motion à donner

Modification Règlement # 526

12. Varia affaires nouvelles

- 12.1 Demande de dérogation mineure No. 2009-01-0001

13. 3ième période de questions

14. Levée de l'assemblée

15. Prochaine séance régulière : Lundi le 6 avril 2009 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyée par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le contenu de l'ordre du jour de la séance régulière du 2 mars 2009 soit approuvé et adopté avec les modifications suivantes :

- Le retrait des points 5.2 et 8.1.10
- L'ajout du point 12.1 Demande de dérogation mineure no.2009-01-0001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-43

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H05) :

Stanley Boucher :

- Sur le terrain de sa conjointe les employés voulaient enlever la pancarte qui était placée dans un arbre ;
- Il demande qui a donné l'ordre d'enlever les pancartes ;
- S'il y a d'autres affichages sur les poteaux du Bell ou Hydro, qu'est-ce qui se passe ;
- Il demande qu'elle est l'augmentation du revenu des taxes foncières au budget 2009.

Jean-Paul Bresse :

- Il est d'accord avec les arguments de monsieur Boucher ;
- Il mentionne que pour sa résidence il a eu une augmentation de 47%.

Georges Bresse :

- Il mentionne que les poteaux appartiennent à Hydro Sherbrooke ;
- Il questionne les augmentations des évaluations des maisons.

Pierrette Hardy : Elle demande si l'on va enlever les affiches ailleurs dans la municipalité.

Kevin Mackey :

- Il demande à quel endroit il peut se procurer les règlements sur l'affichage ;
- Il demande si le conseil a envisagé de faire des coupures dans les dépenses au lieu d'augmenter les taxes.

Alphonse Bouffard : Il questionne les évaluations des maisons.

Michel Carbonneau : Il a eu une augmentation de 9% de taxes.

L. Lévesque : Son évaluation a augmenté de 14.45%.

Jacques Gourde :

- Il demande qu'est-ce qu'il arrive si les évaluations baissent ;
- Il demande d'étudier la possibilité de faire autrement.

Michel Choquette : Il a parlé d'évaluation, de réduire le fardeau fiscal des contribuables, la taxe d'affaire pour les commerces.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H55.

2009-03-44 ACHAT DE BACS BRUNS À COMPOST :

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offres pour l'achat ± 800 bacs bruns pour l'implantation de la cueillette du compostage sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE le dépôt des soumissions était pour le 26 février 2009.

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre soumissions et après l'étude et le calcul de la pondération des soumissions, trois soumissions sur quatre se qualifient et selon le calcul prévu par la loi le comité est en mesure de faire la recommandation suivante :

- Nova Envirocom première soumission 17859.80 points
- Nova Envirocom deuxième soumission 22511.66 points
- Weber America INC. 23275.86 points

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité procède à l'achat ± 800 bacs bruns au montant de 58.00\$ du bac plus taxes auprès de l'entreprise Weber America Inc selon les modalités mentionnées au devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-45 ÉLABORATION D'UN PLAN DE DRAINAGE :

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offres pour l'élaboration d'un plan de drainage sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE le dépôt des soumissions était pour le 27 février 2009.

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions et après l'étude de celles-ci, la recommandation est la suivante :

- Le Groupe SM 21,600\$
- Le Groupe Poly-Tech 9,225\$
- Teknika 7,000\$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité octroie le contrat de l'élaboration d'un plan de drainage à la firme Teknika HBA au montant de 7,000\$ plus taxes, selon les conditions mentionnées et après vérification si elle répond aux demandes du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2009.

Aucune.

7.1.1

2009-03-46 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyée par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **28 février 2009** au montant de **48,473.50\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2

RAPPORTS DES COMITÉS

Monsieur le Maire Fabien Morin : absent

Sylvie Boucher :

- Il y a eu un comité d'urbanisme, le suivi pour le projet de la piste cyclable Phase I et II ;
- Le comité de la route 112 a rencontré les responsables du Ministère des Transports concernant les lumières de signalisation au coin de la route 112 et Blais.

Normand Galarneau : Il informe les gens qu'il y aura un guide d'information distribué aux citoyens pour les matières compostables.

Valérie Roy : Rien à signaler

Donald Lachance :

- Il y aura des épinglettes pour la Semaine de la déficience intellectuelle du 8 au 14 mars 2009 ;
- Il tient à féliciter les employés des patinoires pour le travail qu'ils ont fait durant le carnaval.

Nathalie Bresse :

- Les travaux en relation avec la taxe d'accise Phase I devraient être terminés pour septembre 2009 ;
- Il y a des démarches qui se font avec le Ministère pour la réfection des accès du chemin Pageau ;
- Présentement la planification des travaux pour l'année 2009 est en cours ainsi que le devis pour le déneigement.

8.1.1

2009-03-47 **DEMANDE DE SUBVENTION AU P.I.Q.M. VOLET 1.4 :**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe SM a été mandaté pour déposer la demande de subvention pour le réseau d'égout au programme P.I.Q.M Volet 1.4, mais que le directeur général n'a pas été mandaté pour signer les documents nécessaires.

Afin de régulariser la situation, **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate monsieur Daniel St-Onge, directeur général à signer les documents nécessaires pour la demande de subvention au programme P.I.Q.M. Volet 1.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2009-03-48 **FERMETURE DE L'ACCÈS À LA RUE DU RELAIS PAR LA ROUTE 112 :**

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des gens qui circulent en automobiles dans le secteur de la rue Blais et aussi pour le projet futur de la piste cyclable qui passe à l'intersection de la rue Blais et de la Route 112;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec le Ministère des Transports, pour que l'installation des lumières de signalisation au coin des rues Blais et Route 112 soit admissible, il faut que la municipalité s'engage à fermer l'accès de la rue « Du Relais » par la Route 112 pour que tous les véhicules soient dirigés vers l'intersection des rues Blais et Route 112;

Afin de régulariser la situation, **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte de fermer l'accès à la rue Du Relais par la Route 112 afin que le Ministère procède à l'installation des lumières de signalisation au coin de la rue Blais et de la Route 112 et que les lumières soient équipées de bouton pour les piétons et les cyclistes.

La fermeture de la rue Du Relais se fera en même temps que les travaux d'installation des lumières de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-49 8.1.3 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX POUR L'ANNÉE 2008 : CONSIDÉRANT QUE** lors de leur dernière réunion le conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a accepté les états financiers pour l'année 2008 déposés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2008 déposés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-50 8.1.4 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs d'Ascot Corner a déposé ses états financiers pour l'année 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de l'année 2008 de la Corporation des loisirs d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-51 8.1.5 **ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LE POULET DU PONT COUVERT INC. :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner doit avoir une entente avec Le Poulet du Pont Couvert Inc. pour le traitement de ses eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet d'entente ci-joint et mandate monsieur Daniel St-Onge, directeur général à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-52 8.1.6 **SUBVENTION À L'ÉTINCELLE DU BONHEUR :**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Étincelles du bonheur demande un dernier effort aux municipalités de la MRC pour atteindre leur objectif de 35,000\$ de contribution financière de la part des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a déjà versé une somme de 4,200\$ à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser le dernier 500\$ manquant pour atteindre l'objectif de 35,000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

- 2009-03-53 8.1.7
SUBVENTION À L'ORGANISME LA PASSERELLE :
CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Passerelle sollicite une commandite dans le cadre du Journal internationale de la Femme sous le thème Politique municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** c'est un organisme qui travaille contre la violence faite aux femmes;
- IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une commandite de 100\$ à l'organisme La Passerelle.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**
- 2009-03-54 8.1.8
PUBLICITÉ / CARTE D'AFFAIRE POUR LA FONDATION DE L'ÉCOLE LA SOURCE-VIVE :
- CONSIDÉRANT QUE** pour aider la Fondation de l'École la Source-Vive, il y aura une page publicitaire qui sera distribuée par le publisac;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût pour une publicité « Carte d'affaire » est 200\$;
- IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser un montant de 200\$ pour une publicité de grandeur Carte d'affaire à la Fondation de l'École la Source-Vive.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**
- 2009-03-55 8.1.9
DÉPÔT DU PROJET AU PACTE RURAL :
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner a déposé son plan de travail 2009 pour le Pacte rural;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit l'accepter et le signer afin qu'il soit déposé au CLD du Haut Saint-François;
- IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Normand Galarneau, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le plan de travail 2009 pour le Pacte rural et que celui-ci soit déposé et que monsieur Daniel St-Onge directeur général soit mandaté pour signer les documents nécessaires.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**
- 2009-03-56 8.1.11
CALENDRIER DE LA CUEILLETTE DES MATIÈRES À COMPOSTAGE :
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner met en place la cueillette des matières à compostage à la grandeur du territoire à partir du mois de mai 2009;
- CONSIDÉRANT QU'** il faut implanter un nouveau calendrier pour la cueillette;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier de la cueillette des matières à compostage suivant – les 3 et 17 avril et le 1^{er} mai pour les 200 résidences actuelles. À partir de la semaine du 10 mai jusqu'à la semaine du 13 septembre inclusivement à toutes les semaines, ensuite, aux deux semaines jusqu'à la semaine du 8 novembre et une fois par mois pour la période de l'hiver. La cueillette se fera sur deux jours soit le mercredi et le jeudi selon les secteurs de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2009-03-57 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR CONVERTIR EN CANTINE MOBILE :

CONSIDÉRANT QUE la corporation des loisirs désire acquérir une remorque pour convertir en cantine mobile pour la Corporation des loisirs et les organismes de la municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réservé un montant au budget 2009 pour faire l'achat d'une cantine mobile;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter la remorque au montant de 10,695\$ plus taxes à la condition que la Corporation des loisirs s'engage à défrayer la balance soit environ 6,000\$ pour l'équipement et l'ameublement à l'intérieur de la remorque pour convertir en cantine mobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2009-03-58 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS LOISIRS POUR L'ANNÉE 2009 :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit nommer à chaque année les deux délégués pour la représenter au sein de notre Comité Loisirs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les délégués doivent être nommés comme suit :
- un élu municipal et un bénévole représentant un organisme local.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme monsieur Donald Lachance conseiller municipal et monsieur Steve Durand bénévole au sein de la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner comme délégués pour représenter la municipalité d'Ascot Corner au Comité des loisirs de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2009-03-59 MEMBRE DE LA COGESAF – CONTRIBUTION ANNUELLE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a toujours été membre de la COGESAF;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 50.00\$ et que le conseil municipal peut désigner un membre du conseil pour siéger au COGESAF;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot

Corner accepte le renouvellement au coût de 50.00\$ pour être membre du conseil de la COGESAF et nomme le conseiller monsieur Normand Galarneau pour représenter la municipalité au conseil de la COGESAF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-60

8.1.16

LETTRÉ D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a négocié une entente avec le syndicat des employés de la municipalité d'Ascot Corner concernant la réduction de prestation de travail d'un employé pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la lettre d'entente telle que déposée par le directeur général et mandate le directeur général et le maire à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21h48)

Kevin Mackey :

- Demande des explications concernant les augmentations des taxes d'aqueduc et égout ;
- Se plaint des services sur le chemin Gagnon (déneigement) et aussi le camion qui tourne dans son entrée privée.

Jacques Gourde :

- Il faudrait faire attention au dédoublement des services (exemple épandage d'abrasif) ;
- Pourquoi une taxe des vidanges pour un camp de chasse ;
- Est-ce que les cabanes à sucre privées sont taxées.

Stanley Boucher :

- Questionne la raison pour laquelle monsieur Noël Boucher est facturé pour une taxe d'aqueduc et d'égout pour le garage ;
- Demande que les excuses du conseil soient publiées dans le journal communautaire.

Michel Carbonneau :

- Questionne l'entente du Pont Couvert ;
- Questionne les États financiers des loisirs.

Jean-Paul Bresse : Questionne au sujet du réseau aqueduc / égout pour le rue Desruisseaux.

Georges Bresse : Dit que les taxes sont aussi coûteuses que celles de la Ville de Sherbrooke.

Pierre Mathieu : Demande des explications au sujet du réseau pour le rue Desruisseaux.

FIN DE LA 2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H30.

2009-03-61

10.1

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

RÈGLEMENT NUMÉRO 510 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 441 AFIN D'EXIGER UN CERTIFICAT D'IMPLANTATION LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION OU LE DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPALE.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner a adopté un Règlement des permis et certificats portant le numéro 441;

ATTENDU QUE le paragraphe 5^o du 1^{er} alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de permis et certificats;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement des permis et certificats numéro 441 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BOUCHER APPUYÉ PAR NORMAND GALARNEAU ET RÉSOLU QUE, LE CONSEIL ADOPTE LE DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 510 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.5 intitulé « Plan d'accompagnement de la demande de permis de construction » du chapitre V intitulé « PERMIS DE CONSTRUCTION » est modifié par l'ajout à la suite du point a) du texte se lisant comme suit :

« Nonobstant le paragraphe précédent, pour toute nouvelle construction ou déplacement d'un bâtiment principal, le plan d'implantation doit être signé par un arpenteur géomètre (certificat d'implantation) et comprendre les informations suivantes :

- a) la dimension et la superficie du terrain et l'identification cadastrale*
- b) la localisation des servitudes municipales;*
- c) la localisation des lignes de rue et leur identification;*
- d) les distances entre chaque construction et les lignes de terrain;*
- e) l'identification et la localisation de toute construction existante;*
- f) les niveaux du lot et des bâtiments à ériger;*
- g) la localisation et les dimensions de la construction projetée sur le terrain;*
- h) la localisation et le nombre d'espace de stationnement;*
- i) tout élément naturel (topographie, cours d'eau, lac, marais, etc.) ou occupation du sol dont la distance est réglementée. »*

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement des permis et certificats numéro 441 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

Secr.-trés. / dir. gén.

maire

2009-03-62

10.2

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 511 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 438
AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS
D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION.**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner a adopté un Règlement de construction portant le numéro 438;

ATTENDU QUE le paragraphe 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de prévoir que, dans tout ou partie de son territoire, aucun permis de construction ne sera accordé, à moins qu'une ou plusieurs conditions soient respectées;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de construction numéro 438 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BOUCHER APPUYÉ PAR VALÉRIE ROY ET RÉSOLU QUE, LE CONSEIL ADOPTE LE DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 511 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6.3 intitulé « Conditions d'émission d'un permis de construction » du chapitre VI intitulé « CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION » est modifié par le remplacement du paragraphe 4 se lisant comme suit :

« 4) Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent à une rue publique ou à une rue privée construite selon les exigences de la municipalité conformément aux exigences du règlement de lotissement. »

par le nouveau paragraphe 4 se lisant comme suit :

« 4) Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent à une rue publique ou à une rue privée construite selon les exigences de la municipalité conformément aux exigences du règlement de lotissement ou adjacent à une rue privée cadastrée existante au 1^{er} janvier 1990. »

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de construction numéro 438 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

Secr.-trés. / dir. gén.

maire

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2009

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à la prochaine séance régulière, le conseil municipal adoptera une modification au règlement concernant la taxation 2009.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2009-03-63 ^{12.1} **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2009-01-0001 :**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2009-01-0001 se rapportant au lot 1 385 594 du cadastre du Québec et qu'elle est une demande d'empiètement de 0.58 mètre dans la marge latérale. La résidence est présentement située à 5.94 mètres de la marge avant alors que la résidence doit être à 6 mètres de la ligne de rue.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte cette dérogation mineure no. 2009-01-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-03-64 ^{14.} **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE** l'assemblée soit levée à 10h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 6 AVRIL 2009 À 20H00.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire